Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 Ecureuil F-HLRT ou F-GSDG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	CAF / Gardiens refuges	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
17/04/18	Pk Pelvoux	Refuge des Ecrins	3		1	Report du 23/03 et du 06/04
17/04/18	Pk Pelvoux	Refuge du Glacier Blanc	2		3	3 rots de passagers sont demandés car il y a de grosse quantité de neige cette année pour déneigé le refuge. Report du 23/03 et 06/04
17/04/18	PK Pelvoux	Refuge du Pelvoux	1		1	

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Bien rester dans l'axe des vallées
(attention nidification aigles royaux dans Combe Freynet - rive gauche sur Ailefroide = à ne pas survoler)

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 152 / 2018

Suivi par : Corine Bourgeois

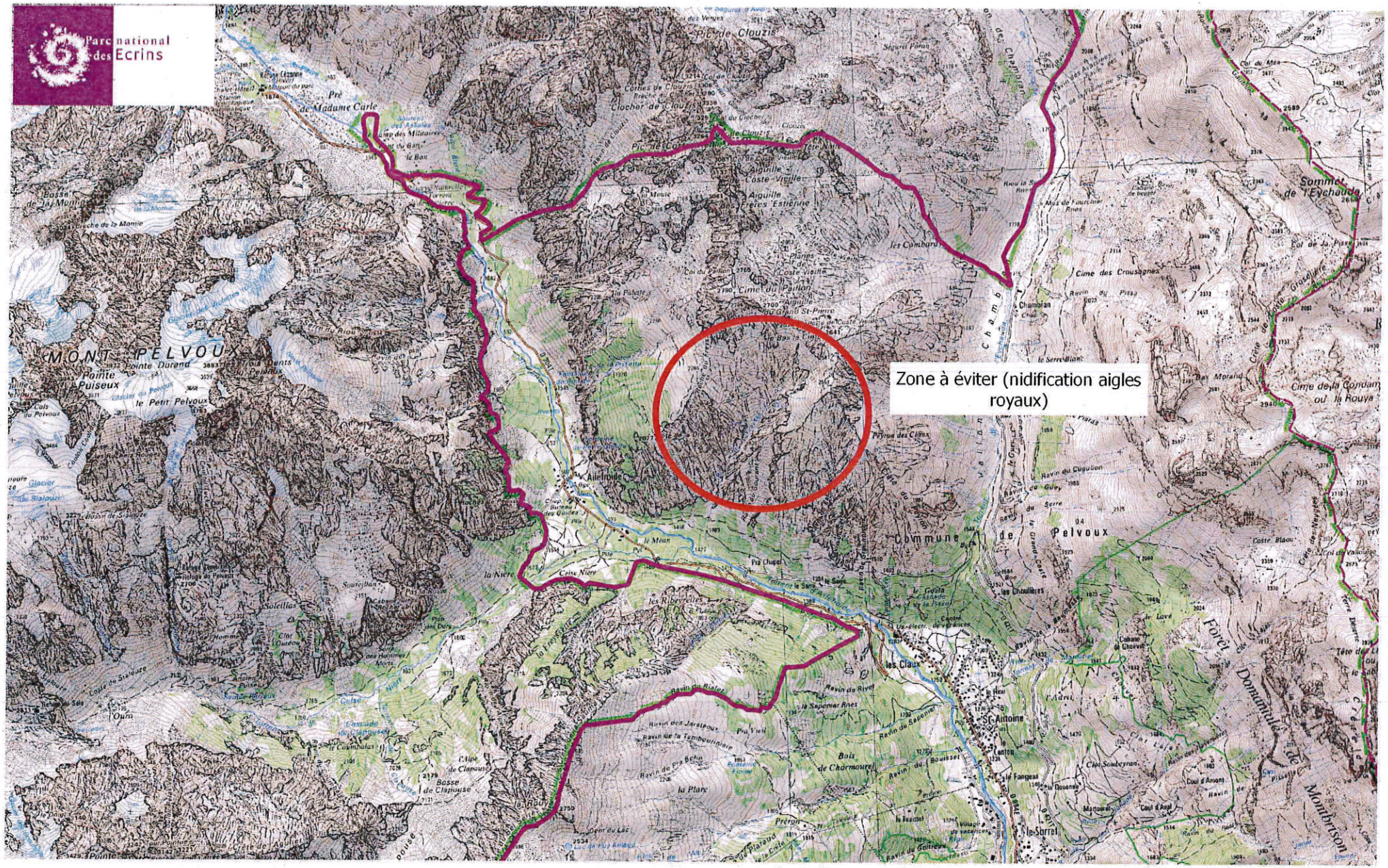
à Gap, le 16/04/2018

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Nidification aigles royaux 2018 - Ailefroide



Parc national des Ecrins

copyright « © IGN – Scan 25 ® édition 2012 »